

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A LA CARTE PRIVILEGES GRAND PORTET

1. Préambule

1. Afin de remercier la clientèle du centre commercial Grand Portet, il a été conçu et mis en place un programme de fidélisation invitant les commerçants y participant et l'Association des Commerçants de Grand Portet à proposer des offres Privilège aux adhérents.
2. Après avoir pris connaissance des Conditions Générales, l'Adhérent a souhaité bénéficier de ce programme selon les présentes modalités débutant le 1^{er} avril 2011.

2. Définitions

- « Adhérent » : client du centre commercial Grand Portet, ayant accepté les présentes est titulaire d'une Carte Privilèges Grand Portet (pas date de validité).
- « Carte Privilèges Grand Portet » : support à codes à barres personnalisé, remis gratuitement à l'Adhérent.
- « Commerçants » : points de vente du centre commercial Grand Portet participant au programme de fidélisation, acceptant la « Carte Privilèges Grand Portet » et proposant sous leur responsabilité, des offres Privilège. La liste des commerçants participants est disponible :
 - sur le site Internet accessible à l'adresse URL <http://www.grandportet.com>;
 - sur les 3 bornes situées dans le centre commercial Grand Portet ;
- « Association » : groupement des commerçants, du centre commercial Grand Portet, offrant sous sa responsabilité, des services gratuits, des jeux et des offres Privilège à l'adhérent.

3. Objet

1. La Carte Privilèges Grand Portet permet à l'Adhérent de bénéficier d'offres Privilège tels que réductions, offres exceptionnelles et services gratuits, de jouer à des jeux, d'obtenir des cadeaux pour récompenser sa fidélité.
2. La Carte Privilèges Grand Portet permet de mieux connaître l'adhérent aux fins de lui proposer des actions de communication adaptées à leurs besoins.

4. Prix - Durée de validité

1. La Carte Privilèges Grand Portet est gratuite.
2. Sa durée de validité est illimitée à partir du 1^{er} avril 2011.

5. Offres Privilèges de la Carte Grand Portet

1. L'adhésion permet de bénéficier, dans les conditions mentionnées aux présentes, et sur les offres des commerçants et/ou de l'Association des Commerçants de Grand Portet, sur présentation de la Carte Privilèges Grand Portet, de tout ou partie d'avantages tels que par exemple, réductions, cadeaux, offres exceptionnelles, possibilité de jouer et services gratuits.
2. Ces avantages sont proposés sous leur responsabilité par les commerçants et/ou l'Association des Commerçants de Grand Portet, participant au programme de fidélisation et selon leurs propres modalités.
3. Les informations relatives à ces offres Privilège sont précisées, à titre indicatif :
 - sur le site Internet accessible à l'adresse URL <http://www.grandportet.com>;
 - sur les 3 bornes situées dans le centre commercial Grand Portet ;

6. Mises en garde

1. Les offres Privilège sont accordés à l'adhérent chez les commerçants participants et/ou l'Association des Commerçants de Grand Portet pendant la durée de validité des offres Privilèges.
2. Grand Portet fera ses meilleurs efforts pour que l'Adhérent bénéficie d'offres Privilèges auprès des commerçants.
3. Les modalités, selon lesquelles les offres Privilège sont proposés, dépendent exclusivement des commerçants et l'Association des Commerçants de Grand Portet.

4. Les offres Privilèges, quels qu'elles soient, ne seront plus proposées dès le départ des commerçants et/ou en cas de fin de période de validité et/ou en cas de cessation de l'offre, pour des raisons telles que notamment, décisions administratives, judiciaires.
5. Dès que Grand Portet aura connaissance de la cessation, modification ou d'une nouvelle offre privilège et/ou d'information afférente, elle présentera ses informations sur le site internet et/ou sur la borne près de l'accueil du centre commercial Grand Portet.

7. Conditions d'adhésion et d'utilisation de la Carte Privilèges Grand Portet

1. L'adhésion à la Carte Privilèges Grand Portet est réservée aux personnes âgées de 16 ans, dans la limite d'une adhésion par personne.
2. Elle est conditionnée par :
 - la remise au Kiosque d'Accueil du formulaire d'adhésion dûment rempli ;
 - la prise de connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales.
3. La Carte Privilèges Grand Portet est strictement personnelle et ne peut être prêtée et en conséquence, l'Adhérent s'engage à en assurer la sécurité et la confidentialité.
4. La Carte Privilèges Grand Portet ne peut faire l'objet d'un remplacement. En conséquence, la perte ou le vol de la Carte Privilèges Grand Portet entraîne la perte de la qualité d'Adhérent. Dans ce cas, une nouvelle adhésion est nécessaire.
5. En cas de perte ou de vol, l'Adhérent devra procéder à une déclaration auprès du Kiosque Accueil et remplir un nouveau formulaire d'adhésion.
6. Une nouvelle Carte Grand Portet sera dès lors re-fabriquée dans un délai indicatif de 1 semaine et devra être retirée par l'Adhérent au Kiosque Accueil du centre commercial Grand Portet.
7. En outre, tout changement de coordonnées ou toute information relative à l'Adhérent nécessaire pour bénéficier des offres Privilège de la Carte Privilèges Grand Portet doit être porté(e) à la connaissance du Kiosque Accueil.
8. L'Adhérent est le seul responsable des informations fournies et, le cas échéant, des conséquences y afférentes.
9. Tout abus peut entraîner des poursuites.

8. Exclusion de garantie - Limitation de responsabilité

1. La seule garantie accordée à l'Adhérent au titre de son adhésion à la Carte Grand Portet est de pouvoir jouer, participer au programme fidélité et bénéficier d'offres Privilèges.
2. Aucune autre garantie, expresse ou tacite, n'est accordée à l'Adhérent. En particulier, Grand Portet ne garantit pas :
 - le bénéfice pour l'Adhérent de la totalité des offres Privilèges mentionnés à l'article 3 ci-dessus, non plus que leur substance, leur licéité et leur durée de validité, qui dépendent exclusivement de la volonté des commerçants participants ;
 - la qualité des produits acquis par l'Adhérent et des prestations dont il peut bénéficier au sein du centre commercial Grand Portet ainsi que leur conformité aux besoins de l'Adhérent.
3. En aucun cas la responsabilité de Grand Portet ne pourra être engagée pour des faits imputables à des tiers et notamment, aux commerçants et/ou à l'Association des Commerçants de Grand Portet, non plus qu'en cas de force majeure.

9. Résiliation anticipée

1. L'Adhérent dispose à tout moment d'un droit de résiliation anticipée de la Carte Grand Portet, par simple courrier adressé à Grand Quartier à l'adresse précitée ou e, s'adressant directement au Kiosque Accueil du centre.
2. En cas de non-respect par l'Adhérent des présentes, la Carte Grand Portet sera immédiatement et de plein droit résiliée.
3. En cas de résiliation anticipée de la Carte Grand Portet, l'Adhérent est tenu de restituer sans délai la Carte Grand Portet au Kiosque Accueil du centre commercial Grand Quartier.

10. Données à caractère personnel

1. Les données à caractère personnel recueillies lors de l'adhésion à la Carte Privilèges Grand Portet marquées d'un astérisque sont obligatoires. A défaut de renseignement de ces données, ladite Carte ne pourra pas être délivrée. Des données peuvent être également collectées lors de l'utilisation de la Carte Privilèges Grand Portet et notamment lors des passages en caisse, chez les commerçants et sur une borne située près de l'accueil du centre commercial.

2. Elles sont destinées à l'Association des Commerçants de Grand Portet, responsable du traitement, et à ses partenaires contractuels aux fins de mieux connaître les besoins de l'Adhérent et aux fins de gestion commerciale, de prospection et de fidélisation.
3. A ce titre, l'Adhérent est susceptible de recevoir des offres ou informations de Grand Portet et de ses partenaires contractuels.
4. En cochant la case figurant sur le formulaire d'adhésion à la carte Grand Portet, l'Adhérent reconnaît avoir accepté recevoir des propositions commerciales, informations par mail, SMS et/ou tout autre moyen de communication électronique.
5. L'Adhérent dispose également d'un droit d'accès, d'interrogation et d'un droit de rectification, d'un droit de complément, de mise à jour, de verrouillage sur l'ensemble des données le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées ainsi que d'un droit d'opposition, en cas de motifs légitimes, à ses données à caractère personnel, qui peut s'exercer, sur place ou par courrier, auprès de Grand Portet à l'adresse suivante : l'Association des Commerçants de Grand Portet, boulevard de l'europe, 31127 Portet cedex

11. Dispositions contractuelles

1. Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes autres conditions ou modalités d'adhésion à la Carte Privilèges Grand Portet.
2. Si les circonstances l'exigent, l'Association des Commerçants de Grand Portet se réserve le droit d'écourter, de proroger, de supprimer ou de reporter le programme de fidélité et/ou tous offres Privilège proposés par le GIE et/ou les commerçants. Sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être recherchée de ce fait.
3. Dans la mesure du possible, l'Association des Commerçants informera l'Adhérent, par lettre simple, des modifications intervenues.

12. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

Le présent règlement est déposé à la SCP LENOIR RODRIGUEZ huissiers de justice 1 rue Delpech à Toulouse.